

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 26 juin 2009

Projet de loi

ouvrant un crédit au titre d'indemnité d'investissement de 3 300 000 F pour financer l'acquisition et l'installation d'un scanner multi-barrettes à rayons X au service de radiologie des Hôpitaux Universitaires de Genève pour le plateau technique de l'hôpital des Trois-Chêne

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit global fixe de 3 300 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat au titre d'indemnité d'investissement pour les Hôpitaux Universitaires de Genève.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2010 sous la rubrique 08.03.21.00 5641 selon les tranches suivantes :

- a) 1 500 000 F en 2010;
- b) 1 800 000 F en 2011.

² L'exécution budgétaire de ce crédit sera suivie grâce à un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 4 Amortissements

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 5 But

L'indemnité d'investissement est destinée à l'acquisition et à l'installation d'un scanner multi-barrettes à rayons X au service de radiologie des Hôpitaux Universitaires de Genève pour le plateau technique de l'hôpital des Trois-Chêne.

Art. 6 Durée

La disponibilité du crédit d'investissement s'éteint à fin 2013.

Art. 7 Aliénation du bien

En cas d'aliénation du bien avant l'amortissement complet de celui-ci, le montant correspondant à la valeur résiduelle non encore amortie est à rétrocéder à l'Etat.

Art. 8 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

Le présent projet de loi est destiné à mettre à disposition du plateau technique de l'hôpital des Trois-Chêne rattaché au service de radiologie des Hôpitaux Universitaires de Genève (ci-après les HUG) les moyens financiers lui permettant de procéder à l'acquisition et l'installation d'un scanner multi-barrettes à rayons X.

Le service de radiologie des HUG, pour assurer les examens de radiologie à visée diagnostique et thérapeutique, dispose d'un parc d'équipement d'imagerie réparti sur trois secteurs :

- a) un secteur en zone Nord du site Cluse-Roseraie au niveau P du bâtiment d'appui
- b) un secteur en zone Sud du site Cluse-Roseraie bâtiment de radiologie 2 (Hôpital des enfants + Maternité + Ophtalmologie)
- c) un secteur réparti sur le domaine de Belle-Idée, de Loex et du Cesco.

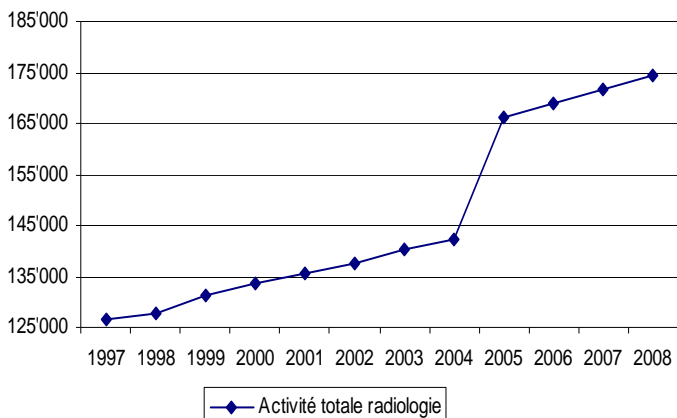
Ce parc d'équipement est composé :

- d'un ensemble d'équipements d'imagerie à rayons X conventionnelle (24 salles) et d'appareils d'échographie répartis sur les 3 sites, complété par un équipement à Loëx et un au Cesco.
- d'un ensemble d'appareils d'imagerie haute technologie (IRM, Scanners) centralisé sur le site Cluse-Roseraie.

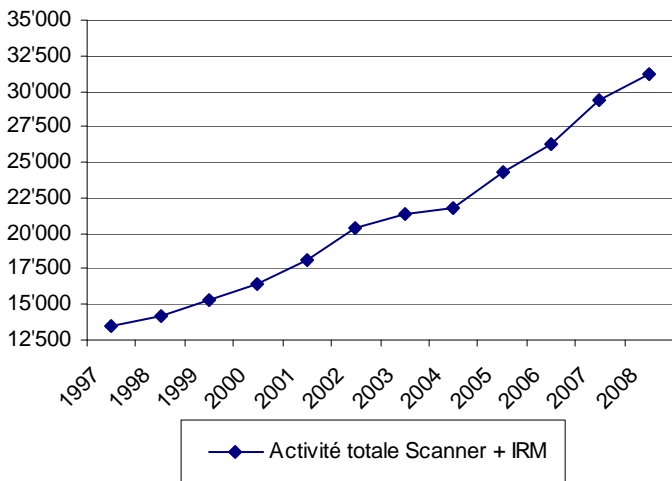
2. Situation actuelle

2.1. Activités générales en radiologie

Ces dix dernières années, le service de radiologie a vu ses activités augmenter d'année en année (v. graphique ci-après).



Cette augmentation est encore plus marquée en ce qui concerne les activités en nouvelles modalités d'imageries telles que la résonance magnétique (IRM) et le scanner (v. graphique ci-après)



L'accès à ces nouvelles modalités d'imagerie est nettement insuffisant pour les patients des HUG en provoque des délais d'attente importants et plus particulièrement pour les patients des sites situés en périphérie (Loëx, Cesco, hôpital des Trois-Chênes, Belle-Idée).

2.2. Situation à l'hôpital des Trois-Chêne

2.2.1. Activités radiologiques

Le service de radiologie assure les prestations en radiologie conventionnelle et échographie pour les besoins des départements de réhabilitation et gériatrie et psychiatrie.

Il dispose de deux salles de radiologie conventionnelle et de deux échographes et réalise 9500 examens radiologiques et 1500 échographies par année.

L'hôpital de Loëx et le Cesco dispose chacun d'un équipement de radiologie conventionnelle et d'un échographe.

Tous les examens en imagerie, IRM, scanners ou en radiologie spécialisée sont effectués sur le site Cluse-Roseraie et nécessitent une logistique de prise en charge des patients complexe et onéreuse. Cette activité représente environ 2200 examens par année, dont une augmentation des examens en scanner et IRM de 25% sur les 3 dernières années.

2.2.2. Constats

La concentration géographique des nouvelles modalités d'imagerie sur le site Cluse-Roseraie, si elle répond à des besoins de rationalisation et d'organisation, pose un problème important d'accès pour les secteurs d'activités situés en périphérie.

L'évolution des demandes d'examens avec ces nouvelles modalités d'imagerie, conjuguée à l'éloignement géographique des sites, engendrent des difficultés majeures en termes de transports et de décisions dans la prise en charge des patients âgés.

On peut illustrer cette situation par les éléments suivants :

- a) délais d'attente de 4 à 5 jours pour les patients hospitalisés;
- b) coût important des transports;
- c) coûts cachés dûs aux transports, obligatoirement accompagnés par des soignants, notamment pour les patients de psychiatrie;
- d) pénibilité des déplacements et temps d'attente long pour les patients;
- e) diminution de la disponibilité et de l'efficacité des équipements du site Cluse-Roseraie;

- f) duplication d'examens radiologiques (ou échographiques) pour éviter des transports à certains patients.

Face à toutes ces contraintes il est apparu nécessaire d'adapter les moyens diagnostiques du plateau d'imagerie de l'hôpital des Trois-Chêne.

3. Évolution de la technologie et intérêt médical

3.1. Intérêt médical en gériatrie

L'imagerie médicale est devenue plus spécifique et moins invasive. La réalisation d'explorations radiologiques chez les patients âgés fait autant appel aujourd'hui aux techniques les plus simples qu'aux techniques les plus évoluées, sans que l'âge puisse être un facteur discriminant d'accès à ces nouvelles modalités.

En scannographie, le bénéfice diagnostique, thérapeutique et pronostique est incontestable, que ce soit dans les déficits neurologiques aigus (hématomes sous-duraux, accidents ischémiques ou hémorragiques cérébraux...), les bilans de démence ou les pathologies liées au vieillissement et ce, rapporté au risque limité à la rapidité d'exécution de l'examen, au coût et à sa bonne tolérance.

L'IRM, technologie non irradiante et non invasive voit ses champs d'application s'étendre, d'abord en neurologie où l'apport morphologique mais surtout fonctionnel sont en plein développement puis, en pathologie ostéo-articulaire et, plus récemment, en angiographie et pathologie digestive et pelvienne.

3.2. Intérêt médical en psychiatrie

Les dix dernières années ont vu des progrès importants dans la compréhension des mécanismes biologiques de plusieurs maladies psychiatriques grâce à l'imagerie cérébrale.

Cette méthode d'observation non invasive et atraumatique est devenue un élément clé pour étudier in vivo les interactions entre le développement de l'activité du cerveau et plusieurs maladies mentales.

Ces progrès en psychiatrie sont rendus possibles par le développement d'une nouvelle génération de méthodes d'acquisitions et d'analyses d'images. Elles permettent de voir de plus en plus finement la modification des structures anatomiques, comme par exemple les plissements et les circonvolutions du cortex cérébral, ou les faisceaux de fibres qui permettent aux différentes aires cérébrales de communiquer.

3.3. *Évolution technologique*

Imagerie scanners :

L'évolution technologique de cette modalité permet aujourd'hui de profiter d'une offre très large d'équipements avec des scanners multi-barrettes très rapides, permettant des explorations cardiaques et pulmonaires simples à réaliser et bien tolérées par les patients.

Cette modalité d'imagerie permettra à terme, de remplacer les examens réalisés en médecine nucléaire (imagerie pulmonaire et osseuse), un grand nombre d'échographies de l'abdomen mais également des examens plus invasifs comme la coloscopie et la gastroscopie.

Imagerie IRM :

Cette modalité d'imagerie non invasive et non irradiante poursuit l'augmentation constante de ses applications cliniques. C'est dans le domaine de l'imagerie neurologique et vasculaire que les avancées sont les plus significatives, mais également dans l'imagerie fonctionnelle. Même si les machines de 1,5 Tesla représentent la plus grande partie du marché, la demande en machines 3 Tesla croît dans les sites académiques. L'imagerie cérébrale et l'imagerie osto-articulaire, sont les principaux domaines d'utilisation de ces IRM 3 Tesla.

4. Objectifs visés

La direction générale des HUG a mandaté un groupe de travail en interne composé des représentants des départements de radiologie, de psychiatrie et de réhabilitation et gériatrie, piloté par le service d'ingénierie biomédicale, pour définir le type de modalité d'imagerie haute technologie à implémenter pour le plateau technique de l'hôpital des Trois-Chêne.

L'analyse des besoins conduite par le groupe de travail montre que les besoins en imagerie scanners sont de 2000 à 2500 examens par année et, qu'en imagerie IRM, ils se situent entre 800 et 1200 examens par année.

Sur la base des propositions du groupe de travail, les instances décisionnelles des HUG ont décidé d'acquérir en priorité un scanner multi-barrettes à rayons X afin de poursuivre les objectifs suivants :

- a) diminuer certains actes diagnostiques lourds diagnostiques lourds par substitution de modalité d'imagerie (examens radio-isotopiques, coloscopies...);
- b) diminuer le temps d'attente pour les examens scanners et faire face à l'augmentation du nombre d'examens;

- c) diminuer les transports de patients entre les sites périphériques et le site Cluse-Roseraie ainsi que les transports médicalisés, (soit une économie d'environ 300 000 F par année);
- d) améliorer la prise en charge des patients par la mise en place de moyens diagnostiques de proximité (temps d'attente, transports, pénibilité);
- e) développer une expertise en imagerie psychiatrique et gériatrique;
- f) rationaliser et optimiser le parc d'équipements d'imagerie aux HUG.

La diminution des délais d'attente et des transports devrait générer des économies et améliorer le flux des patients intra hospitalier.

5. Financement et délai de réalisation

5.1. Financement

L'acquisition et les frais d'installation d'un scanner multi-barrettes à rayons X pour le plateau technique de l'hôpital des Trois-Chêne nécessite le réaménagement d'une surface d'environ 100 m².

Les coûts de réalisation se décomposent ainsi :

Un scanner multi barrettes	1 500 000 F
Infrastructure technique	800 000 F
Bâtiment	1 000 000 F
Montant total TTC	3 300 000 F

Les charges de fonctionnement estimées à 150 000 F (contrats de maintenance) seront assurées par les budgets de fonctionnement des HUG.

5.2. Délai de réalisation

Le délai de réalisation de ce projet est estimé à 12 mois. Ce délai comprend, les phases de modification des locaux, de réalisation des infrastructures techniques, l'acquisition l'installation et la mise en service des équipements.

6. Procédure d'achat

Compte tenu du montant important de cette installation, l'acquisition de ces équipements est soumise au règlement de la passation des marchés publics en matière de fourniture et de service entrée en vigueur 1^{er} janvier 2008.

Un groupe de travail composé de radiologues, de techniciens en radiologie médicale, et présidé par un ingénieur biomédical, prépare le cahier des charges techniques définissant les besoins des utilisateurs et les spécifications techniques requises en termes de fonctionnalités et d'exploitation pour l'acquisition des équipements. Ce document fait partie intégrante de l'appel d'offres public qui sera envoyé aux différents constructeurs sur le plan européen.

Le lancement de l'appel d'offres et la procédure d'acquisition sont effectués sous la responsabilité de la centrale d'achats et d'ingénierie biomédicale des Hôpitaux Universitaires Vaud-Genève, en respect de l'accord intercantonal sur les marchés publics révisé (AIMP) dans sa version du 15 mars 2001, ratifié par le Grand Conseil le 30 novembre 2006.

7. Conclusion

Au vu des éléments qui précèdent, et compte tenu des délais de réalisation, le Conseil d'Etat vous prie, Mesdames et Messieurs les députés, de bien vouloir accepter ce projet de loi ouvrant un crédit de 3 300 000 F destiné à financer l'acquisition d'un scanner multi-barrettes à rayons X pour le plateau technique de l'hôpital des Trois-Chêne rattaché aux Hôpitaux Universitaires de Genève.

Annexes :

- 1) Préavis technique financier*
- 2) Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus)*
- 3) Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de dépenses nouvelle.*



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département de l'économie et de la santé.
- **Objet** : Projet de loi ouvrant un crédit au titre d'indemnité d'investissement de 3 300 000 F, pour financer l'acquisition et l'installation d'un scanner multi-barrettes à rayons X au service de radiologie des Hôpitaux Universitaires de Genève pour le plateau technique de l'hôpital des Trois-Chêne.
- **Rubriques concernées** : 08.03.21.00 5641
- **Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet** :
- Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

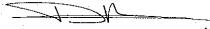
(en millions de francs)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges particulières [30 à 36]	0.05	0.21	0.32	0.32	0.32	0.32	0.32	0.32
Octroi de subvention ou prestations [36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	0.05	0.21	0.32	0.32	0.32	0.32	0.32	0.32
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de fonctionnement	0.05	0.21	0.32	0.32	0.32	0.32	0.32	0.32

- **Inscription budgétaire et financement** :
 - Cette dépense d'investissement est inscrite au budget dès 2010.
 - Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2010. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.
 - Les données des tableaux financiers annexés au projet de loi concordent avec les données budgétaires.
- **Annexes au projet de loi** : tableau de la planification des charges financières, tableau de la planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle d'investissement, préavis technique du DCTI.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le 3 juin 2009

Signature du responsable financier : Dominique Ritter


 Dominique RITTER
 DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

2. Approbation / Avis du département des constructions et des technologies de l'information

Genève, le 3 juin 2009

Signature du responsable financier : Sophie Heurtault Malherbe

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes du 22.05.2009

3. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le 3 juin 2009

Visa du département des finances : M. Marc Gioria


 P.O. P. B.

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi ouvrant un crédit au titre d'indemnité cantonale d'investissement de 3 300 000 F pour financer l'acquisition et l'installation d'un scanner multi-barrettes à rayons X au service de radiologie des Hôpitaux Universitaires de Genève pour le plateau technique de l'hôpital des Trois-Chêne

Projet présenté par le département de l'économie et de la santé

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	45'000	210'000	321'000	321'000	321'000	321'000	321'000
Charges en personnel [30] <i>(augmentation des charges de personnel, formation, etc.)</i>	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] <i>Charges en matériel et véhicule (meubler, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicules, emplacements, etc.)</i>	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment <i>(fluides (eau, énergie, combustibles), contigence, entretien, location, assurances, etc.)</i>	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières [32+33] <i>Intérêts (report tableau)</i>	45'000	210'000	321'000	321'000	321'000	321'000	321'000
Amortissements (report tableau)	0	99'000	99'000	99'000	99'000	99'000	99'000
Charges particulières [30 à 36] <i>Dédommagement collectivité publique (352) Provision [339] (préciser la nature) Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)</i>	0	111'000	222'000	222'000	222'000	222'000	222'000
Charges de dépréciation	0	0	0	0	0	0	0
Charges de provision	0	0	0	0	0	0	0
Charges de subvention	0	0	0	0	0	0	0
Charges de participation	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] <i>(augmentation de revenus (impos, émoluments, taxes), subventions repes, dons ou legs)</i>	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] <i>(revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)</i>	0	0	0	0	0	0	0
Retour sur investissement (pour les projets informatiques)	0	0	0	0	0	0	0
RÉSULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	45'000	210'000	321'000	321'000	321'000	321'000	321'000

Remarques :

Les économies sur charges sont estimées à hauteur de 300'000.- par année dès la mise en service et représentent une diminution du coût des transports.

Signature du responsable financier:

Dominique RITTER

Date : 5.6.03

DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

